

DISCOURS D'INVESTITURE DE LA CONSEILLÈRE MARIE FRANCE H. MONDÉSIR, PRÉSIDENTE DU CONSEIL, À L'OCCASION DE LA RÉOUVERTURE DES TRIBUNAUX LE 3 OCTOBRE 2016.



Honorables Membres du Corps législatif
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
Mesdames Messieurs les Membres de l'Exécutif
Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président sortants de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil de la CSCCA
Monsieur le Bâtonnier et les membres du conseil de l'Ordre du Barreau de Port-au-Prince
Mesdames, Messieurs les Membres du Personnel de la CSCCA

Distingués invités en vos rang, grade et qualité
Mesdames, Messieurs membres de la presse
Mesdames messieurs les employés de la CSCCA

Mesdames, Messieurs

Je partage avec respect votre prestigieuse compagnie et vous remercie d'honorer l'invitation de la Cour à cette cérémonie de reprise des travaux de la cour et de prise de fonction du nouveau bureau. C'est la deuxième fois depuis l'arrivée de cette composition à la tête de la CSCCA que nous procédons, à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire, à ce rituel qui atteste, en dépit de son caractère (cadre) restreint, de notre capacité nationale d'imprégnation de certaines normes démocratiques.



Mesdames, Messieurs,

Le système d'intégrité nationale est constamment interpellé par l'opinion publique haïtienne sur son cadre et sur la nécessité d'arrêter les mesures permettant à l'administration publique nationale d'orienter ses actions dans le sens du respect des règles de la bonne gouvernance.

Élément de ce système, chargé du rôle essentiel d'une part, du contrôle de la perception et des collectes des fonds publics et d'autre part, de leur utilisation, couplé à la responsabilité de rendre la justice administrative, la CSCCA n'a guère été mise dans les conditions administratives, légales et réglementaires lui permettant de s'affirmer, de s'affermir en tant qu'institution indépendante pour (pouvoir) répondre correctement aux attentes des citoyens, des contribuables, des administrés, des employés du secteur public.

La persistance de certains maux qui rongent encore l'administration publique nationale témoigne des faiblesses de l'institution dont la principale attribution est d'assurer la conformité aux lois, à l'éthique, aux principes de bonne gestion des actes des administrateurs publics.

L'actualité est émaillée d'indications qui mettent à jour les lacunes du système tout entier et qui témoignent de la nécessité d'une redéfinition de ses normes référentielles et d'une étroite collaboration entre ses différents acteurs en vue d'instituer une sécurité juridique fondée sur la confiance en nos institutions.

Jusqu'à date, l'orientation du travail a toujours été soumise aux impératifs de la conjoncture particulièrement politique. L'urgence, caractéristique de la gestion publique l'avait entraîné dans sa spirale. Le diagnostic institutionnel réalisé à l'arrivée de cette nouvelle composition à la tête de l'institution est très éloquent en ce sens, confirmant (ainsi) certaines appréhensions du grand public.

Consciente de ce fait, la CSCCA a arrêté les dispositions qui devraient lui permettre, selon un calendrier bien défini, de corriger ses erreurs passées et de s'affirmer à l'horizon 2024 comme une institution entièrement indépendante, assumant intégralement son double mandat d'institution supérieure de contrôle et de juridiction administrative, jouissant de la confiance de la société par son professionnalisme et contribuant par son action aux plans central et local à l'affermissement de l'État de droit et à l'amélioration de la gestion des fonds publics.

C'est pour assurer la mise en œuvre des plans stratégique et opérationnel élaborés à cette fin au cours de l'exercice 2015-16, avec l'aide financière de nos partenaires internationaux, que ce bureau a été élu à la tête du conseil.

Conscients du nouveau tournant dans lequel s'engage la CSCCA, les conseillers membres du nouveau bureau s'engagent vis à vis de leurs pairs conseillers et donc de la population concernée (par les activités de l'institution) à activer, par la mise en œuvre des décisions collégiales et des moyens qui les sous-tendent, la réalisation des objectifs communs.

Nonobstant les contraintes légales qui nécessiteront la soumission à l'exécutif et au parlement de nouveaux instruments juridiques pour donner forme légale à sa restructuration, la Cour annonce solennellement qu'elle s'est engagée dans une vaste entreprise de réforme portant essentiellement sur :

- La refonte de sa structure administrative pour mieux servir les citoyens contribuables ;
- L'élaboration de normes éthiques et réglementaires ;
- La définition et la mise en œuvre de procédures de travail adaptées de manière à réduire la longue ligne d'attente des demandeurs de décharge (quitus) ;
- La séparation claire des fonctions des deux juridictions administrative et financière ;
- Le renforcement de ses services extérieurs afin de mieux accompagner les mesures (politiques) de déconcentration et de décentralisation du pouvoir central ;
- Le renforcement des capacités de son personnel afin d'augmenter la qualité de ses contrôles et s'assurer du respect de la légalité.

Le Vote qui nous a propulsés à la Présidence du Conseil de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif est un vote historique. Nous en prenons acte et apprécions la hauteur de la conscience sociale et institutionnelle des Conseillers. C'est le vote de la synergie et de l'action consensuelle, qui nous auréole de la légitimité indispensable pour conduire la réforme engagée. La responsabilité à assumer est profonde ; nous en avons pleinement conscience.

Nous demandons au Conseil dans son ensemble de consolider ce sursaut prometteur qui confirme et renouvelle sa vocation et sa volonté d'orienter les actions de la CSCCA sur la voie de la bonne gouvernance étatique assise sur la primauté du droit, les règles de l'art et l'innovation.

Nous remercions le Conseil qui a recréé aujourd'hui un momentum pour "Changer la Cour, Dire le Droit, Contrôler la Gestion Publique".

Mesdames, Messieurs, la Présidente du Conseil salue votre présence et vous remercie de votre attention.

Marie France H. **MONDÉSIR**
Présidente du Conseil de la Cour, Avocate
Maitre en administration publique